

# LNPCA

## Compte rendu de la réunion Ville de Saint-Cyr – commission d'enquête

13 janvier 2021

### Participants :

#### Ville de Saint-Cyr

- M Philippe Barthélémy Maire
- M Bruno Joannon Adjoint à l'urbanisme
- M Yohann Pabelle délégué à la mobilité
- Mme Anne Forissier Directrice Générale des Services
- M Yohann Pétrasek responsable du service urbanisme

#### Commission d'enquête

- M Maurice Court Président
- M Bernard Argiolas
- M Jacques Branellec

### Compte rendu succinct

Après présentation de la commission d'enquête par son président, le maire de Saint Cyr a abordé les sujets suivants :

- Il regrette que la place très importante de Saint Cyr dans le projet global de SNCF-Réseaux ne soit pas mieux reconnue. La ville est traitée à la même enseigne que d'autres chantiers d'importance mineure. Elle n'a pas été associée à l'organisation de l'enquête publique, le temps qui lui est consacré (une permanence par semaine) lui semble insuffisant.
- La localisation de la nouvelle gare lui convient parfaitement, proche du centre-ville, elle permet de jouer parfaitement son rôle de pôle multimodal et de s'intégrer au projet d'urbanisme "Pradeaux-gare". Il s'oppose à d'autres solutions qui continuent à faire l'objet de débats. Le maire rappelle que le projet urbain de saint Cyr a été retenu par la Région dans le cadre d'un appel à projet. Il est également rappelé que la localisation d'autres projets alternatifs ne répondent pas aux impératifs techniques notamment la nécessité de prévoir un tiroir pour les trains de fret.
- L'impact sur le foncier du projet LNPCA 1 et 2 reste relativement limité et ne devrait pas soulever de grandes contestations. La Chambre d'Agriculture ne devrait pas s'opposer notamment.
- Il approuve entièrement le projet de "réseau métropolitain toulonnais" mais demande expressément que la qualité des liaisons avec Marseille, empruntées quotidiennement par une majorité de saint-cyriens, n'en soit pas dégradée. Il estime que sur la gare de saint Cyr, 80% du trafic est à destination de Marseille. Il considère donc que le projet LNPCA n'est pas cohérent avec cette donnée.

- Il est préoccupé par les nuisances que subiront les riverains pendant la phase travaux. Il demande que les surfaces occupées temporairement pour le stockage des matériels soit réduites au strict minimum, que des solutions soient étudiées pour minimiser les nuisances et qu'une concertation régulière soit organisée, sur ces sujets, avec les services municipaux.

M le maire prévoit d'adresser un courrier au président de la commission d'enquête pour lui faire part de ces préoccupations.